Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20260622-2026_29-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2026

Référence
2026-029

Objet de la délibération
REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	17

Date de la convocation
15 Juin 2026

Vote
A la majorité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 15 Juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le lundi vingt-deux juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, Mme LE FERREC Solenn, M. BOTHUAN Joël, Mme LE FERREC Danielle, M. CASTOT Dominique, Mme GRASSWILL Suzanne, Mme AZZOPARDI-PONTREAU Marie, M. SKOCZ Daniel, Mme ENCAUSSE Marie, M. L'HELGOUALCH Pascal, Mme PORELLO Nicole, M. THEURÉ Martial, Mme LE ROI Stéphanie, M. JAMET François, Mme FOUTEL Éliane, M. VIEIRA Roger et M. LANGLET Ronan.

Absents et excusés :
M. HERVE Patrice et M. LE MOAL Nicolas.

Secrétaire de séance : M. BOTHUAN Joël
Secrétaire adjointe : Mme DAUGAN Lucie

Objet de la délibération : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-8, prévoient que le Conseil municipal des communes de 1 000 habitants et plus établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Ce règlement a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du Conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
Le projet de règlement intérieur, annexé à la présente délibération, a été communiqué aux membres du Conseil municipal préalablement à la séance.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ledit règlement intérieur.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20260622-2026_29-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
DECIDE :
Article 1 : D'approuver le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune de GUISCRIFF tel qu'annexé à la présente délibération.
Article 2 : De préciser que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption par le Conseil municipal.
Article 3 : D'autoriser Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL